

# Pour l'avenir des enfants de notre région

Un legs pour la vie, les enfants et les familles



« Nous aidons les enfants à s'épanouir pour qu'ils puissent à leur tour mener les combats qui leur tiennent à cœur. »

Jean-Paul Giauque, Président du Comité



## L'association

**L'association Pro Junior Arc jurassien soutient les enfants, les jeunes et leurs parents. En faisant un legs, vous aidez les nouvelles générations à vivre une enfance heureuse.**

Anciennement appelée «Pro Juventute Arc jurassien», notre association a changé de nom en novembre 2020.

C'est pour continuer notre action locale et conserver notre structure bénévole que nous poursuivons notre mission sous un nouveau nom.

Notre nom change, mais notre action reste la même: promouvoir l'inclusion et l'égalité

des chances pour tous les enfants et jeunes de l'Arc jurassien. Nous souhaitons permettre à tous les jeunes de bénéficier de la vie sociale, culturelle et sportive de leur région, peu importe le milieu social duquel ils sont issus.

De plus, Pro Junior Arc jurassien s'engage à soutenir financièrement les familles dans le besoin et organise des actions de sensibilisation.

Basée à Neuchâtel, l'association bénéficie de 19 groupes locaux formés de plus de 150 bénévoles actifs sur le terrain. Ils assurent une présence dans les cantons de Neuchâtel, du Jura, du Jura bernois, ainsi que dans le Gros-de-Vaud et le Nord vaudois.

Nous sommes également membres de l'Aide suisse à la jeunesse et aux familles (ASJF). Cette association faîtière est présente dans toute la Suisse et regroupe 10 associations régionales.

**L'égalité des chances pour toutes et tous est essentielle !** Chaque enfant a le droit à une enfance heureuse et épanouie. Permettons-leur de réaliser leurs rêves.

Grâce à un legs, un héritage ou une donation, vous contribuez directement à pérenniser les actions de Pro Junior Arc jurassien.

Vous pouvez rédiger votre testament à tout moment. Il n'est jamais trop tôt pour régler sa succession. Certaines règles doivent toutefois être respectées. Cette brochure présente les informations et étapes essentielles à la réalisation de son testament.

**« Nous croyons en une jeunesse porteuse de valeurs et d'avenir. »**



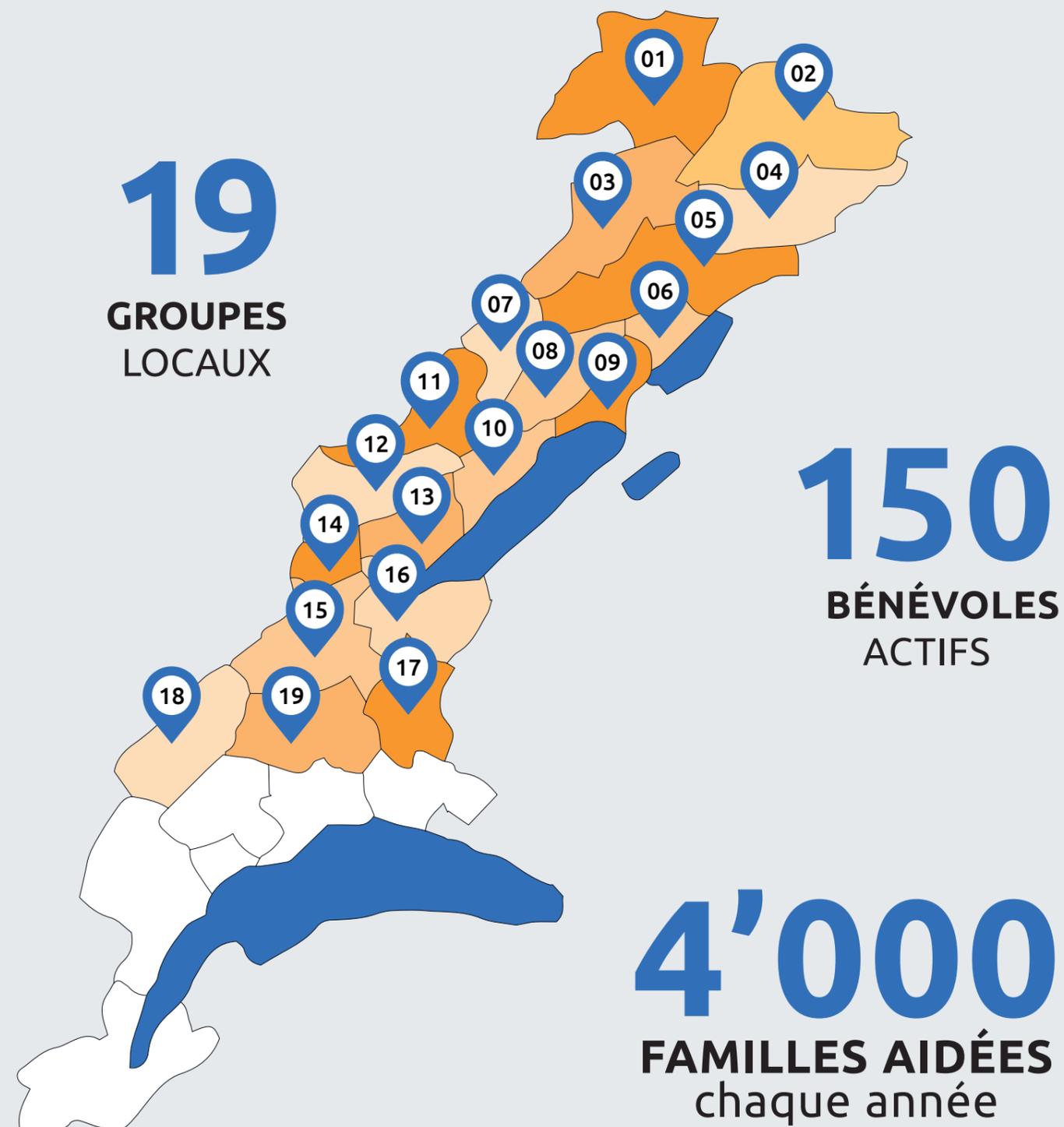
## Une action de proximité dans tout l'Arc jurassien

Présents sur tout le territoire de l'Arc jurassien, nos **19 groupes locaux** assurent un contact de proximité avec les familles et les institutions sociales de la région. Ils garantissent un soutien ainsi qu'une parfaite connaissance des ressources d'aide locales.

Cette structure principalement bénévole nous permet d'être au plus près des besoins. Directement sur le terrain, nos **150 bénévoles** sont quotidiennement confrontés aux réalités sociales et aux problématiques rencontrées par les familles de leur région. Cela leur permet d'être à l'écoute et d'apporter un soutien et des conseils adaptés à chaque situation.

Nos coûts sont ainsi considérablement réduits tout en garantissant que vos dons bénéficient directement aux enfants de notre région.

01. **Porrentruy**
02. **Delémont**
03. **Franches-Montagnes**
04. **Moutier**
05. **Courtelary**
06. **La Neuveville**
07. **La Chaux-de-Fonds**
08. **Val-de-Ruz**
09. **Neuchâtel**
10. **Boudry**
11. **Le Locle**
12. **Val-de-Travers**
13. **Grandson**
14. **Sainte-Croix**
15. **Orbe**
16. **Yverdon**
17. **Echallens**
18. **La Vallée de Joux**
19. **Cossonay**



# Investir pour la jeunesse

Pro Junior Arc jurassien est active dans la région et accompagne les jeunes à chaque étape de leur développement. Nous sommes experts dans 3 domaines :

## AIDE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

Chaque jour, parents, enseignants ou encore assistants sociaux contactent Pro Junior Arc Jurassien pour demander une aide. Ces prestations financières à caractère social sont en faveur d'enfants issus de familles défavorisées résidant sur le territoire de l'association.

Grâce à nos **7 fonds**, nous permettons aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et de participer à la vie sociale et culturelle de leur région.

## CONSEILS AUX FAMILLES

Parents épuisés, problèmes scolaires, harcèlement, questions liées à l'éducation, difficultés administratives ou autres: nous recevons tous les jours des appels de parents sollicitant notre aide ou ne sachant pas vers qui se tourner.

Pour y répondre, Pro Junior est toujours à l'**écoute** des familles et prend le temps

de les **conseiller** et de les **informer**. Nous les aidons à trouver les ressources d'aide appropriées à chaque situation.

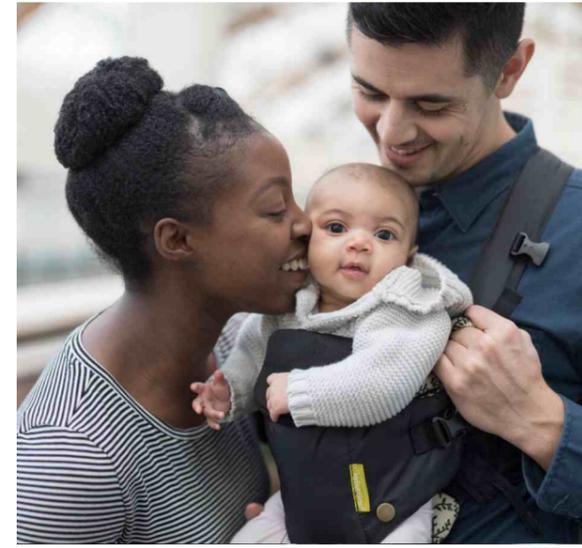
## SENSIBILISATION

Pro Junior Arc jurassien s'engage pour des projets de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes. Par exemple, à travers notre projet **Appel d'air**, nous réalisons des campagnes sur les thèmes de la santé mentale, du harcèlement ou encore du suicide chez les jeunes.

L'association est également active dans les thématiques relatives aux discriminations et au racisme. Nous organisons des ateliers dans les classes de l'Arc jurassien, afin d'ouvrir le dialogue avec les jeunes et de leur faire prendre conscience des préjugés. À travers cela, nous visons à favoriser le vivre ensemble.



« Vous souhaitez soutenir les enfants et les familles de votre région ? Pro Junior Arc jurassien est la référence dans le domaine. »



## Pour faire la différence

**Une enfance heureuse ne s'achète pas. Mais votre soutien peut faire la différence car vous aidez directement les familles et les enfants dans le besoin.**

Avec un legs ou un héritage, vous garanzissez votre soutien à long terme aux futurs projets de Pro Junior et contribuez durablement au bien-être de la jeunesse de votre région.

Voici ce qu'un legs permet d'accomplir chez Pro Junior Arc jurassien :

- Promouvoir une société dans laquelle les familles sont équitablement soutenues. Nous aidons toutes celles qui ont des enfants à charge de 0 à 18 ans.
- Organiser des projets durables en faveur des enfants, des jeunes, des familles ainsi que de leur entourage, dans l'Arc jurassien. Par exemple le projet Appel d'air, visant à prévenir le suicide chez les jeunes.
- Pérenniser le travail de proximité qu'effectue Pro Junior au quotidien dans la région, notamment en soutenant nos bénévoles directement sur le terrain.

# Penser à son testament

**Il n'y a pas d'âge ou de moment indiqué pour réfléchir à ce qu'il se passera après et il est important de pouvoir en discuter avec ses proches. Le bon moment pour le faire, c'est peut-être maintenant.**

Un testament permet de protéger ses proches et de choisir l'affectation de ses biens, dans les limites de la loi. Il s'agit de clarifier ce que vous allez transmettre et à qui vous voulez le transmettre. En rédigeant vos dernières volontés, vous aidez vos proches à agir exactement comme vous le souhaitez.

Au-delà de l'acte juridique, le testament permet de partager un peu de ses valeurs et de son histoire. C'est une étape qui demande réflexion et qui nécessite d'être bien conseillé.

**« Offrez des moments inoubliables aux familles en léguant une maison de vacances ou un chalet. »**



## Ce que vous pouvez offrir...

### ...UN LEGS EN FAVEUR DE PRO JUNIOR ARC JURASSIEN

Par un legs, vous pouvez offrir à Pro Junior Arc jurassien un certain pourcentage de votre patrimoine, une somme d'argent déterminée, un bien immobilier ou tout autre objet de valeur (titres, assurance vie, etc.). Par exemple, vous pouvez offrir des moments inoubliables aux familles dans le besoin en léguant une maison de vacances ou un chalet.

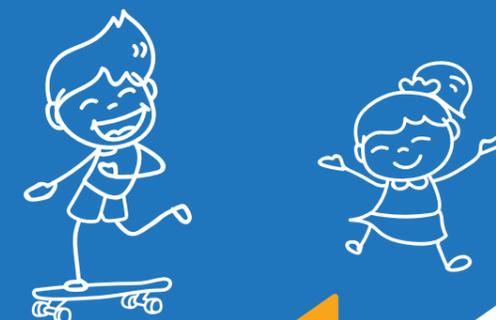
Vous avez aussi la possibilité d'instituer Pro Junior Arc jurassien comme organisation héritière unique ou comme cohéritière.

### LES BÉNÉFICIAIRES: LES HÉRITIERS ET LA PART DISPONIBLE POUR DES OEUVRES CARITATIVES

Ce que nous avons acquis au cours de notre vie bénéficie à nos proches, au-delà de notre propre existence. En faisant un legs à Pro Junior Arc jurassien, vous pouvez faire une bonne action en plus du cercle de vos proches.

Le conjoint, les descendants ou les parents sont les principaux héritiers et se voient attribuer un minimum légal de l'héritage (réserve héréditaire).

Informez-vous pour savoir à combien se monte la part de la succession dont vous pouvez disposer librement (quotité disponible) et que vous pouvez attribuer à une organisation qui vous est chère.



# Préparer son testament

## 5 étapes importantes pour préparer son testament

- 1 Prendre le temps d'établir une **vue d'ensemble** de ses biens et définir les règles de sa succession.
- 2 Identifier et créer une liste de tous les **bénéficiaires**, y compris les héritiers réservataires.
- 3 Désigner l'**exécuteur testamentaire** (par exemple un notaire, un avocat ou une personne ayant de bonnes connaissances en droit) : il veillera à ce que le testament soit exécuté.
- 4 **Rédiger** le testament. Une fois rédigé, le testament peut être modifié ou annulé à tout moment.
- 5 **Déposer** son testament dans un endroit sûr : au service compétent de votre canton, à l'exécuteur testamentaire ou à toute autre personne de confiance.



## Comment faire son testament?

La rédaction d'un testament est simple, mais il y a des règles à respecter ainsi que des erreurs à éviter pour qu'il soit valable.

### Pour qu'un testament soit valable :

- Il doit être entièrement **rédigé de votre main**. Un testament écrit à la machine ou à l'ordinateur n'est pas valable.
- Indiquer le **lieu** et la **date** (de la rédaction) et apposer votre **signature**. Assurez-vous de supprimer les versions précédentes.
- Le titre du document doit être «**Testament**» ou «**Dernières volontés**».
- Vous pouvez désigner des personnes ou des organisations qui vous sont chères comme héritières; vous pouvez également leur faire un legs (montant ou objet spécifique). Veillez à respecter la **réserve héréditaire**.
- Afin de garantir que vos dernières volontés correspondent aux prescriptions légales, faites-les **vérifier** par un notaire ou un avocat.

Sur la page de droite, un exemple de testament selon les points évoqués ci-dessus.



## Testament

Je, soussignée Pascale Exemple, née le 13 mars 1948, originaire de Lausanne, prends les dispositions suivantes :

1. Ce testament remplace tous les testaments précédents.
2. J'institue comme héritiers mes enfants Nicolas, né le 22 novembre 1975, et Julie, née le 03 avril 1979.
3. Je lègue à l'association **Pro Junior Arc jurassien**, rue des Sablons 48, 2000 Neuchâtel, la somme de CHF 50'000.-

Fait à Neuchâtel le 29 mai 2023

Pascale Exemple



## Questions - Réponses

### POURQUOI UN TESTAMENT ?

En réglant votre succession, vous pouvez éviter bien des soucis à vos proches et assurer leur sécurité financière après votre décès. C'est aussi un moyen de continuer à soutenir des actions ou des organisations qui vous tiennent à coeur après votre départ. Sans testament et si vous n'avez pas d'héritiers, l'ensemble de votre succession ira à l'État, sans que vous puissiez choisir l'affectation de vos biens.

### QUELLE PART PUIS-JE LÉGUER À PRO JUNIOR ARC JURASSIEN ?

La loi prévoit des parts de la succession pour les héritiers (réserve héréditaire). Ce qui excède ces parts (quotité disponible)

peut être librement affecté, à des oeuvres caritatives par exemple.

### LA « RÉSERVE HÉRÉDITAIRE » ET LA « QUOTITÉ DISPONIBLE » ?

La réserve héréditaire est la part de la succession qui est garantie pour les descendants, les parents, le conjoint ou le partenaire enregistré. Il n'est pas autorisé d'y déroger, même par testament.

La quotité disponible est la part de la succession qui excède la réserve héréditaire et dont le testateur peut disposer librement. Les personnes n'ayant pas d'héritiers protégés par la réserve héréditaire peuvent disposer de la totalité de leur patrimoine.

### COMMENT SERA AFFECTÉ MON LEGS ?

Votre argent sera affecté à l'ensemble des activités de Pro Junior en faveur des enfants et des familles. Une formulation trop restrictive est à éviter. En indiquant simplement Pro Junior Arc jurassien, vous permettez à notre association d'investir l'argent là où l'aide est la plus nécessaire. De plus, les legs en faveur d'organisations d'utilité publique sont exonérés d'impôts.

**Nous vous rendons attentifs** au fait que si vous avez désigné notre association sous le nom de Pro Juventute Arc jurassien dans

vos testament, et que vous souhaitez continuer à soutenir les enfants de notre région, pensez à modifier vos dispositions en faveur de **Pro Junior Arc jurassien**.

### QUAND PUIS-JE MODIFIER MON TESTAMENT ?

Vous pouvez modifier ou supprimer votre testament en tous temps en fonction de votre situation financière ou personnelle. Veillez à déposer la dernière version de votre testament auprès d'un notaire ou d'un avocat et supprimez les versions précédentes.

**Si vous avez d'autres questions ou demandes, n'hésitez pas à nous contacter directement.**



# Merci pour votre générosité !

## Pro Junior Arc jurassien

Rue des Sablons 48  
2000 Neuchâtel  
032 724 46 45  
administration@proju-arc.ch  
www.proju-arc.ch

## Coordonnées bancaires

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis  
Rue du Collège 32  
2605 Sonceboz-Sombeval  
CCP 25-11011-1  
IBAN : CH04 8080 8001 7563 6011 7